мклю BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2001-745/PRES/PM/MS portant nomination du Président du conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Dori.

07-02-02

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

- VU le décret n° 2000-526/PRES du 6 novembre 2000 portant nomination du Premier Ministre;
- VU le décret n° 2000-527 /PRES/PM du 12 novembre 2000 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso;
- VU le décret n°97-468/PRES/PM du 31 octobre 1997 portant attributions des membres du Gouvernement;
- VU la loi nº 034/98/AN du 18 mai 1998 portant loi hospitalière;
- VU la loi n° 039/98/AN du 30 juillet 1998 portant réglementation des établissements publics de l'Etat à caractère administratif;
- VU le décret n° 99-051/PRES/PM/MEF du 5 mars 1999 portant statut général des établissements publics de l'Etat à caractère administratif;
- VU le décret n° 99-102/PRES/PM/MS du 29 avril 1999 portant organisation du Ministère de la santé;
- VU le décret n° 99-278/PRES/PM/MS/MEF/MASF du 3 août 1999 portant statuts des établissements hospitaliers publics;
- VU le décret n° 2001-743/PRES/PM/MS du 31 décembre 2001 portant nomination d'administrateurs au conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Dori;
- VU le décret n° 2001-744/PRES/PM/MS du 31 décembre 2001 portant renouvellement de mandat d'administrateur au conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Dori;

Sur rapport du Ministre de la santé;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 décembre 2001;

DECRETE

ARTICLE 1:

Monsieur Hamidou OUEDRAOGO, Mle 35 831 P, Médecin de santé publique, est nommé Président du conseil d'administration du centre hospitalier régional de Dori pour une période de trois (3) ans.

ARTICLE 2:

Le Ministre de la santé, le Ministre de l'économie et des finances, et le Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 31 décembre 2001

Le Premier Ministre

Paramanga Ernest YONLL

Le Ministre de la santé

Pour le Ministre de l'économie et des Finances et par délégation, le Ministre délégué chargé des finances

et du budget

Pierre Joseph Emmanuel TAPSOBA

Jean-Baptiste COMPAORE

Le Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation

Bernard T. NABARE